

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2022

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 23 mai 2022, à 11 h 30, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, nous avons le quorum, qui est allégé en raison des conditions sanitaires.

Je vais vous donner lecture des pouvoirs. Nous en avons deux.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Éliane Desabre.

Alain Herteloup a donné pouvoir à Martine Gaudin.

La dernière fois, Laurence Barao avait été désignée secrétaire de séance.

Il faudrait que soit désigné quelqu'un. Je demande à Blandine Delaporte de bien vouloir proposer un nom.

Mme Delaporte : Je propose le nom de Frédéric Roy.

M. le Président : Frédéric Roy va être secrétaire de séance.

Je m'adresse aux services : ne devrions-nous pas valider le procès-verbal de la dernière fois ? Je vois qu'il n'a pas été joint.

Mme Leblanc : Il n'était pas prêt. Il sera proposé pour la prochaine séance.

M. le Président : Il n'était pas prêt. Nous le validerons lors de la prochaine séance.

Je demande aussi formellement si les Présidents de groupe ont des motions à déposer, car nous sommes en format Session. Je constate qu'il n'y en a pas, et je vous en remercie.

RAPPORT N°1 : CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

M. le Président :

Nous avons un rapport unique à examiner, que vous connaissez tous, et qui concerne la création administrative du centre de santé départemental ; en tout cas, du premier centre de santé départemental. Nous y reviendrons ; il y en aura probablement plusieurs.

Vous avez tous pu constater la situation sanitaire du département.

La crise que nous vivons dans la Nièvre, on la vit partout en France ; nous l'avons vu encore récemment avec la fermeture des urgences de Bordeaux et de plusieurs sites hospitaliers. On voit aussi la crise d'installation des médecins libéraux ; le fait qu'à ce jour, en tout cas depuis ces 5 dernières années, l'État n'ait absolument pas bougé en la matière, ce qui est quand même extrêmement inquiétant, en tout cas pour notre département. Ce qui nous pousse à prendre toutes nos responsabilités, en engageant le premier acte du recrutement de plusieurs dizaines de médecins salariés. Vous l'avez tous confirmé lors du vote du budget, puisque vous avez adopté ce rapport sans état d'âme, et je vous remercie.

Je remercie très fort aussi les équipes de Johanna Buchter, les services (Marie-Agnès Porta et ses collègues), les Pays, nos partenaires, la CPAM, l'Ordre des Médecins, tous ceux qui ont pu participer aux différentes réunions d'instances que nous avons réunies. Nous continuerons évidemment à les réunir pour suivre pas à pas cet important dossier.

Je vous rappelle que nous avons obtenu un accord et des encouragements très vifs de la part du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, que nous avons rencontré la semaine dernière ; il nous confirme un soutien financier extrêmement puissant à la création du centre. Aujourd'hui, l'aide classique, mécanique, c'est 30 000 € par médecin salarié recruté. Nous avons clairement entendu dans la discussion que nous avons pu avoir avec lui et ses équipes qu'ils essaieraient d'aller beaucoup plus loin, sur les questions d'acquisition de logiciels, notamment, et sur d'autres sujets.

Évidemment, l'objectif est d'augmenter le temps médical global des praticiens dans ce département, et de ne pas « recycler » des médecins libéraux qui seraient en limite de *burn-out* et qui souhaiteraient passer de 70 ou de 80 heures par semaine à 35 ou 40. Ce n'est pas l'objectif. Il y a encore du travail à mener, car c'est un sujet complexe, difficile. L'absence de mesures d'État nous laisse un peu seuls au milieu du gué.

Pour aller relativement vite – car nous avons vu ces éléments en Commission générale, et je crois que nous avons dégagé un consensus –, je voudrais simplement rappeler les éléments de diagnostic territorial.

Aujourd'hui, les 4 zones sur lesquelles on ressent une tension particulière sont le Morvan, le Nivernais central, et le Sud Nivernais, tandis que, sur l'agglomération de Nevers, on est plutôt en perspective de départs importants et en mobilisation d'un certain nombre de communes de

l'agglomération (Pougues-les-Eaux, Varennes-Vauzelles et Coulanges-les-Nevers notamment travaillent avec nous sur la création d'un centre départemental de santé).

Le modèle juridique, à ce stade, est la régie ; c'est-à-dire un recrutement direct par le Conseil départemental, avec une possibilité très claire d'évoluer dans le temps, sous une autre forme juridique qui permettrait de mieux associer les partenaires (les communes qui seraient candidates et la Mutualité Française, qui dispose déjà d'un centre de santé sur Nevers, et avec qui nous sommes aussi en dialogue permanent). La première réunion du comité de pilotage devrait se tenir début juillet. Seront mobilisés sur ce dossier non seulement le service Santé du Département, accompagné des équipes des deux Pays, mais aussi le Service Informatique, sur le logiciel Métiers à développer et à mettre en place, ainsi que le service des Moyens généraux ainsi que la Direction des Ressources Humaines. L'objectif est de sortir les premières fiches de poste dès cet été. Je vous rappelle que nous avons prévu l'équivalent de 10 ETP dans le budget que nous avons voté.

La délibération qui est aujourd'hui proposée permet la création administrative du centre départemental de santé ; nous sommes au tout début de la démarche.

Elle vise à une implantation, si nous sommes sur le scénario optimiste, à l'automne prochain, mais cela va être compliqué, car il faudra entre temps déposer à l'Agence Régionale de la Santé un projet de santé. Vous vous souvenez que nous avons sélectionné un partenaire va nous accompagner, qui est en train de réaliser ce travail qui est assez dense, où il faut aller voir tout le monde, et discuter avec les uns et les autres.

Il va y avoir une discussion, qui ne sera pas simple, pour déterminer quel est le premier site d'implantation, parce qu'évidemment les besoins sont criants, qu'ils sont partout, et je suppose que l'on doit vous en parler aussi tous les jours. Il y aura un premier site, et il y en aura sûrement un second, et probablement un troisième. Nous serons dans l'attente de l'accord formel, même s'il n'est pas obligatoire, mais c'est la norme, avec une commission qui se réunira au mois d'août ou en septembre, mais nous avancerons en temps parallèle et en temps masqué avec la direction générale de l'Agence Régionale de Santé.

Voilà pour vous résumer en quelques mots cette délibération. Je ne sais pas si vous souhaitez aller plus loin aujourd'hui. C'est une première étape, et nous aurons plusieurs rendez-vous pour ré-évoquer ce sujet et l'approfondir. C'est une décision forte que prend notre Assemblée, au service de tous les Nivernais.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, à ce stade ? Ou bien voulez-vous tout de suite libérer Michel Suet, que je remercie encore de sa solidité ? Michel, un mot ?

M. Suet :

J'avais du temps libre, dernièrement. J'ai vu que votre collègue de l'Allier proposait la création d'un centre de santé mobile. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière cela, mais peut-être qu'il y a des idées à prendre de ce côté-là aussi.

M. le Président :

Absolument. Je ne suis peut-être pas allé assez loin sur les éléments de contexte réglementaire.

En fait, on a un outil qui est un centre de santé, posé à un endroit, dans lequel il y a plusieurs médecins, qui est ouvert du lundi jusqu'au vendredi, de 8 h 00 à 20 h 00, et le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00 ; c'est le centre départemental de santé tel qu'il existe dans les textes. Il y a la possibilité de déployer, et c'est cela qui nous intéresse, au fond, des antennes du centre de santé, qui, selon les textes, doivent être distantes d'une trentaine de minutes dudit centre de santé. On sait que l'on a la possibilité de déroger à cela compte tenu de la géographie du département, et il faudra évidemment le faire ; l'enjeu principal est, bien sûr, de répondre aux besoins dans les territoires. Il faudra donc que l'on soit en capacité de projeter les médecins salariés partout dans le territoire, en travaillant avec l'hôpital, le GHT, l'hôpital de Clamecy, de manière à favoriser, pour ceux qui seront volontaires et qui le souhaiteront, un exercice mixte en hôpital et en médecine de ville.

À l'initiative notamment du Pays Nivernais Morvan, il y a une réflexion sur ce que pourrait être l'itinérance, mais l'expertise n'est pas arrivée à terme, au niveau d'un bus dentaire, qui circulerait dans l'ensemble du département, au moins pour faire un premier diagnostic, mais pas de soins lourds. On ne se refuse rien sur le sujet, y compris, bien entendu, de recruter d'autres spécialistes, si cela est possible.

Je passe la parole à Véronique Khouri puis à Jérôme Malus.

Mme Khouri :

J'invite à rester vigilants sur deux points. Le premier, c'est les horaires des médecins. Je ne suis pas sûre que cela va être très attractif, sauf s'il y a des arrivées et des prises de fonctions décalées dans la journée, que de faire du 8 h 00 à 20 h 00 et les samedis matins ; vous allez trouver peu de médecins. Il faut voir l'organisation, et que l'on soit bien vigilant. Ceux qui choisissent la médecine salariée, en effet, c'est justement aussi avec notamment une motivation d'avoir un peu de temps libre. Souvent on aura affaire à des femmes qui choisissent le salariat.

Par ailleurs, et je l'avais déjà évoqué dans le passé, il faudrait éviter de prendre des médecins qui sont déjà installés, parce que cela n'arrange pas les choses. On dit que l'on a mis des médecins dans telles zones rurales, mais on se rend compte, avec le bilan de l'Agence Régionale de Santé, que toute la Nièvre est en sous-effectif d'un point de vue médical et que c'est une zone de désert médical, même sur les agglomérations ; tout le monde cherche à avoir accès à un médecin. Il faut donc éviter les erreurs des autres départements. Ils s'en sont d'ailleurs rendu compte, et ont noté les énormes difficultés que cela posait, car c'est prendre des médecins installés localement pour changement de modes d'exercice. On voit, au Conseil de l'Ordre, que le changement de mode d'exercice pose un problème.

M. le Président :

Bien sûr, Véronique ; je ne l'ai peut-être pas dit suffisamment puissamment, mais l'objectif est bien d'augmenter le temps médical global sur le département. Quant à l'amplitude de travail des médecins, il ne s'agit pas, bien sûr, de la même personne qui débiterait à 8 h 00 du matin pour terminer à 20 h 00, mais ce sont bien plusieurs médecins qui se répartissent sur la journée de manière à ce que l'on puisse avoir un accès à un professionnel de santé sur la durée. Cela va évidemment de soi.

Autre élément que je n'avais pas précisé aussi, et la démarche est en cours, notamment sur la suggestion du Président du Conseil de l'Ordre : vous savez que l'Agglomération de Nevers n'est aujourd'hui pas classée en zone de revitalisation rurale, au contraire de l'Allier et de Moulins. Pour un professionnel libéral qui souhaiterait aujourd'hui s'installer sur l'agglomération de Nevers, il a à quelques kilomètres de chez nous un dispositif beaucoup plus favorable en termes de fiscalité que le nôtre. Cela va donc être un combat compliqué. La ZRR n'est pas faite pour accompagner l'installation des médecins, elle n'a pas été pensée pour cela. Nous allons donc saisir la nouvelle ministre de la Santé pour, justement, essayer de voir comment on peut étendre, au moins pour les professions de santé, l'accès à ce dispositif d'accompagnement fiscal, de manière à ne pas pénaliser l'Agglomération de Nevers, qui l'est aujourd'hui, de manière assez conséquente.

M. Malus :

Plusieurs réflexions. Je vous rejoins sur la zone de revitalisation rurale, où au niveau de la fiscalité cela pose des problèmes également entre les communes de cantons et d'autres communes de cantons ; on a aussi de la désertification sur des médecins libéraux qui vont partir de Nevers pour aller, par exemple, à Imphy ou autres, où il n'y a vraiment pas la même fiscalité, ce qui pose des difficultés. Nous allons essayer de faire débloquer avec vous cette question.

J'ai le dossier de presse de novembre 2021, qui parlait de 20 médecins salariés à recruter pour une installation en 2022. Sommes-nous sur 5 médecins cette année ? Ce qui peut-être compréhensible, car cela me paraissait un peu élevé. Que ferions-nous si des médecins libéraux tapent à la porte pour rentrer au niveau de cette structure ? Une réponse de non-recevoir ? Avec peut-être le risque qu'ils aillent sur un autre département ? C'est un danger qu'il faudrait que nous puissions anticiper. Merci.

M. le Président :

Merci de ces interventions.

Sur le nombre, tout cela est très mouvant ; il fallait se donner des cibles, et nous étions donc partis à 20. On ne savait pas que la création d'un centre départemental de santé répondait à un parcours aussi semé d'embûches et avec des délais légaux importants. On y voit un peu

plus clair aujourd'hui. Ce que nous avons budgété, c'est le recrutement de 10 médecins sur 2022. Je ne sais pas si nous y arriverons, et, à la limite, peu importe ; on pourrait en prendre autant qu'on en veut. En Saône-et-Loire, je crois qu'ils en sont à 70 ou 80, en étant partis sur une poignée au départ. Cela va se construire en marchant, et il faudrait que nous apprenions, les uns et les autres, le fonctionnement du dispositif.

Sur le deuxième aspect, qui est un aspect extrêmement important et difficile, on a pu voir, dans mon secteur, notamment, un médecin généraliste qui a lâché sa patientèle pour venir se faire embaucher au Département. Évidemment, le Département l'a embauché au titre de la Protection Maternelle et Infantile, parce que cela permet quand même de garder un peu de temps médical pour les 0 à 6 ans.

On sait que l'on a plusieurs médecins soit qui ont annoncé leur retraite et qui se sont déjà manifestés pour venir faire du temps médical chez nous ; pour ceux-là, théoriquement, il n'y a pas de difficultés, puisque l'annonce du départ est antérieure à la création du centre départemental de santé. Sur ceux qui vont être tentés, vous avez fait la bonne réflexion : les prend-on ? En se disant que c'est toujours 40 heures de gagnées sur la semaine. Tout en regardant les choses sur un plan réglementaire. Ou bien les laissons-nous partir dans un autre territoire ou d'autres structures ? On est vraiment dans une situation qui est très particulière, très complexe, qui va nous demander beaucoup de souplesse, beaucoup de patience aussi, parce que nous pourrions répondre probablement à des demandes de territoires de manière partielle au début ; il y a un sujet de montée en puissance.

On voit bien aujourd'hui les difficultés de ceux qui sont privés d'accès à la santé. J'ai une réunion lundi prochain avec les professionnels de santé de Corbigny, une réunion publique, où ils vont demander la caution du Conseil départemental pour expliquer que ce n'est pas de leur faute s'ils ne peuvent pas récupérer la patientèle d'un médecin qui est parti chez nous. Nous allons donc être sur des œufs pendant un moment, dans l'expérimentation. D'autres territoires l'ont fait, et évidemment nous nous inspirons des expériences passées. Mais on n'a aujourd'hui aucune certitude sur ce que sera la Nièvre médicale de demain. Si nous ne faisons pas cela, il me semble que nous serions coupables de non-assistance à personne en danger ; ce n'est rien d'autre que cela.

Je regrette, encore une fois, très fort que l'État et le précédent gouvernement n'aient pas bougé le petit doigt sur ce sujet, alors que c'est un sujet que l'on connaît maintenant depuis 15 ans, et qui est un sujet majeur, entre la déstructuration de notre service hospitalier nivernais et l'absence de mesures pour l'accompagnement de la médecine libérale, et rien n'est au rendez-vous, et les résultats sont là. À nous de faire preuve maintenant d'un peu d'imagination et que chacun s'y retrouve. Cela va concerner tous les cantons que vous représentez. Nous mettons donc le premier coup dans la fourmilière ce matin.

La parole est à Jean-Luc Gauthier puis à Véronique Khouri.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, c'est un sujet sur lequel nous devons nous rassembler, et où nous devons solliciter toutes les bonnes volontés d'où qu'elles viennent. Nous tacherons, nous, le groupe d'opposition, d'être au rendez-vous.

Après, dans les choix que nous ferons, il faut savoir que la question posée par Jérôme se posera inévitablement ; on va déshabiller d'un côté pour rhabiller ou moins perdre. À vérifier, effectivement, comme vous l'avez dit, si l'on a bien le droit de ne pas accepter d'emblée. On peut, en effet, aussi penser qu'un médecin qui est établi socialement dans un coin..., le chantage à changer de département engendre aussi un certain nombre de choix, et il faudrait voir si l'on peut temporiser.

Je voudrais faire aussi un petit rapprochement. Quand on dit qu'il faudrait que l'on soit cohérent, si des gens quittent le côté libéral pour venir sur le salariat, il ne faudra pas ensuite que l'on vienne critiquer ce désengagement. Je prends l'exemple des sages-femmes ; nous avons eu un épisode malheureux à l'hôpital de Nevers. Je crois savoir, mais certains pourront contredire, ou pas, qu'un certain nombre de sages-femmes ont quitté l'hôpital pour venir justement dans notre collectivité. On est effectivement, comme vous l'avez dit, sur des œufs, et on va sans doute passer des moments un peu compliqués dans les mois qui viennent.

Après, quand je disais qu'il fallait rassembler toutes les bonnes volontés, vous avez rappelé, Monsieur le Président, à juste titre, que cela faisait 15 ans, au moins, que l'on connaît cette problématique ; c'est même plus, puisque nous avons retrouvé dans certaines archives Christian Paul qui était député à ce moment-là, au début des années 2000, et qui disait vouloir s'emparer du sujet. Cela n'a pas empêché que la situation soit celle que nous constatons.

Ma volonté n'est surtout pas de soutenir l'ancien gouvernement, mais je vous rappellerais malgré tout qu'avant M. Macron, il y a eu M. Hollande, qui était plus proche de vos idées que des miennes... On se rend compte que l'on est dans un pays, finalement, qu'il soit dirigé par la droite, par la gauche, ou par le centre, qui est très centralisé, une préoccupation, qui est une préoccupation urbaine et citadine, et que nos territoires ruraux sont mis à mal depuis fort longtemps ; et qu'il faudra faire entendre, à un moment ou à un autre, notre richesse, notre nécessité absolue pour sauver le pays de la situation dans laquelle il se trouve.

M. le Président :

Je bois du petit lait, cher Jean-Luc Gauthier. Je me permets de vous rappeler, effectivement, que la première proposition de loi sur le bouclier rural, qui avait été construite dans ce département, prévoyait très clairement le contrôle de la liberté d'installation des médecins

libéraux, et elle avait été à l'époque rejetée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

Patrice Joly a fait récemment une proposition de loi au Sénat sur la même logique, et un travail assez dense est mené, dans le département, de dialogue direct avec les professionnels de santé. Je suis totalement convaincu que l'on peut se retrouver, et que l'on doit se retrouver sur la défense de la ruralité moderne sur ces enjeux. Nous vous ferons passer un travail que nous avons mené sur le droit au village, reprenant un certain nombre de propositions et de mesures à portée nationale que ce département doit défendre.

Je valide totalement que, depuis maintenant une quinzaine d'années, voire plus, on ne comprend pas les enjeux de la ruralité, que l'on s'entête sur une forme de verticalité des choses, où on accumule et additionne des dispositifs. Je pense qu'il y a une accélération encore plus forte que sous le gouvernement Sarkozy ou sous le gouvernement Hollande de la mise à mal des espaces ruraux, avec absolument aucune mesure, si ce n'est des dispositifs qui existaient déjà dans ce département – on se demande dans quel sens, d'ailleurs, on ne les a pas inspirés – qui ont été mis en place, mais qui sont totalement cosmétiques, et qui ne prennent en rien la mesure de ce qu'il faudrait faire pour dynamiser les territoires comme les nôtres.

La parole est à Véronique Khouri.

Mme Khouri :

Juste deux points. Je ne sais pas si, pour ce dispositif, la clause de non-concurrence est applicable, parce que, pour un médecin hospitalier qui veut s'installer en libéral, il faut un périmètre de 10 kilomètres autour, obligatoire.

Par ailleurs, le dispositif a-t-il prévu les temps partiels ? Il faudrait une souplesse sur les temps partiels, car des professionnels veulent exercer en mixte entre salarié et libéral, à 10, 20 ou 30 %. Il faut que cela soit prévu dans le dispositif.

M. le Président :

Évidemment, il y aura une totale souplesse, et il y aura la possibilité d'un exercice mixte entre activité en milieu hospitalier et médecine de ville, exercice mixte salariat et libéral... Toutes les possibilités sont ouvertes. De toute façon, on ne peut pas faire autrement. Et avec une vigilance et un travail que nous allons mener tous ensemble pour faire en sorte qu'à la fin de l'histoire on gagne du temps médical et que l'on offre des solutions à ceux qui n'y ont pas accès. Je crois qu'il y a 17 000 Nivernais aujourd'hui qui n'ont plus de médecin traitant, et cela augmente tous les jours. Il s'agit là d'offrir des solutions, car l'État est largement défaillant sur ce sujet-là. Je me rappelle, et j'en suis fort marri – ne pensez pas un instant que ce soit une approche politicienne des choses – d'un déplacement de l'actuel Président de la République il y a 5 ans à Nevers pour nous parler de la santé, et du retour ensuite de la ministre de la Santé Mme Buzyn, pour faire des

annonces, mais cinq ans plus tard c'est une catastrophe ; je suis donc très inquiet de cette situation.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Je vous remercie de la solidarité de l'Assemblée dans son ensemble sur ce beau sujet.

Je lève la séance.

Je vais vous donner quelques dates :

La prochaine Commission Permanente aura lieu le lundi 20 juin à 9 h 30.

Les commissions de travail se tiendront le lundi 20 juin après-midi :

14 h 00 : Solidarité, Émancipation ;

15 h 00 : Attractivité ;

16 h 00 : finances et moyens généraux.

La prochaine Session aura lieu le lundi 27 juin à 9 h 30.

Je vous rappelle aussi que nous avons un rendez-vous important de restitution du projet « Imagine la Nièvre » le 25 juin à 18 h 00 à l'étang du Merle à Crux-la-Ville. Nous vous y attendons nombreux.

Passez une bonne journée.

(La séance est levée à 12 h 00.)

ADOPTÉ, le 27 juin 2022

Frédéric ROY
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

